

Index sur l'ÉGALITÉ professionnelle FEMMES-HOMMES

(pour l'année 2023 au titre des données 2022)



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chaque année, l'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés a l'obligation de calculer et de publier son index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tel que défini par la loi Avenir Professionnel du 05 septembre 2018.

Instauré par le ministère du travail, cet index a été conçu comme un outil pour mettre fin aux inégalités professionnelles. Il vise à supprimer les écarts entre les sexes sur la rémunération, le recrutement et l'évolution de carrière dans le monde professionnel.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'index se compose de **5 grands critères** qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises, sous la forme d'une note sur 100.



Sur la base de ces critères

NOUS SOMMES FIERS D'AVOIR OBTENU

La note globale de l'index égalité femmes-hommes pour 2022 de

96/100*



* Calcul basé sur un effectif de 169 collaborateurs Equivalent Temps Plein, représentant 63,97 % de femmes et 36,03 % d'hommes.

EN DÉTAIL

1

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

37/40
POINTS

2

Écart de répartition des augmentations individuelles (hors promotion)

-
POINTS

3

Écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés)

15/15
POINTS

4

Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité

15/15
POINTS

5

Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

10/10
POINTS

CONCLUSIONS

1 Avec un index global à **96 points sur 100**, les résultats de STENI s'établissent bien au dessus du niveau exigé par les dispositions légales (>75 points).

2 Ce résultat reflète la volonté de STENI, de créer les conditions d'attractivité et d'évolution qui **permettent aux femmes de progresser au même niveau de rémunération et de carrière que les hommes.**

3 Pour parvenir à une **représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise**, STENI s'engage à donner aux femmes et aux hommes, à compétences égales, accès aux mêmes emplois, quel qu'en soit le niveau de responsabilités, et aux mêmes possibilités de promotion et d'évolution professionnelle

4 Dans cet environnement **très féminin**, 63,97 % au 31 décembre 2022, nous nous félicitons de cette note globale et poursuivons nos efforts en ce sens pour les prochaines années.

5 **Notre score de 96 points**, témoigne de la pertinence des actions que nous menons chaque jour afin de **lutter contre les discriminations.**